

Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

Le 21 janvier 2015, les membres du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) étaient réunis lors d'une séance plénière en mairie pour dresser un état des lieux de la délinquance à Gentilly et présenter les actions de prévention réalisées ou envisageables.

Vivre ensemble, en toute tranquillité

S'il appartient à l'Etat d'assurer la sécurité des personnes et des biens, la Ville et de nombreux partenaires locaux agissent également au quotidien en matière de prévention et de médiation pour assurer la qualité de vie, la tranquillité et le bien-être de tous. Comment coordonner toutes ces actions ? C'est le rôle du « Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance » (CLSPD), instance de concertation présidée par la maire de Gentilly et composée de multiples acteurs: les élus et les services municipaux, les bailleurs, les associations, les conseils de quartier, le Département, les représentants de l'Etat, de la Justice et de l'Education nationale, les professions confrontées aux questions de sécurité (transport public, commerces, sécurité routière, Maison de justice et du droit).

Un contrat d'engagements et de moyens

Lors de la réunion plénière du CLSPD, le 21 janvier 2015, la maire Patricia Tordjman a salué la qualité des relations de travail avec la Police et la Justice, tout en insistant sur la nécessité de renforcer les effectifs policiers sur le terrain et d'améliorer la réponse pénale de la justice. La concertation, qui se poursuivra durant l'année, devra aboutir à la signature d'un nouveau contrat local de sécurité pour consolider le partenariat engagé. Il déclinera les trois grands axes du plan départemental de prévention de la délinquance : les jeunes exposés à la délinquance ; les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ; la tranquillité publique. « Le nouveau contrat local de sécurité doit être un contrat d'engagement de tous les partenaires dans la lutte contre la délinquance mais aussi un contrat de moyens pour chacun » a souligné la maire. Pour assurer la mise en œuvre de ce contrat, chaque partenaire doit en effet déployer des ressources suffisantes (financières, humaines et matérielles) et à la hauteur des enjeux et des objectifs fixés.

Sécurité et qualité de vie urbaine

19 rue du Val-de-Marne
94250 Gentilly
France

[01 47 40 58 73](tel:0147405873)
isecurite@ville-gentilly.fr

Horaires : Du mardi au vendredi: 8h30-19h (18h30 les lundi et vendredi)